FRC 3 21522
Case FRC 22656

RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

AU NOM DU COMITÉ DIPLOMATIQUE;

Dans la Séance du 25 Août 1790;

SUR L'AFFAIRE D'ESPAGNE.

Par M. MIRABEAU l'aîné.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

UN Décret de l'Assemblée Nationale, en date du premier Août, a chargé votre Comité diplomatique de lui présenter son avis sur la réponse que demande l'Espagne. Le désir & le besoin de la paix, l'espérance, presque certaine, qu'elle ne sera pas troublée, les principes de notre Constitution nouvelle, nous ont seuls guidé dans l'examen de cette importante question.

Pour la résoudre avec succès, nous avons considéré l'état de la politique actuelle, & nos rapports avec les différentes puissances de l'Europe; nous avons distingué le système qu'avoit embrassé jusqu'ici le Gouvernement François, de la théorie qui convient à un nouvel ordre de choses.

Il ne suffisoit pas de connoître nos devoirs & nos intérêts; il falloit les concilier avec la prudence; il falloit découvrir

THE NEWBERRY LIBRARY

les moyens les plus convenables d'éviter ſans foibleſſe le fléau de la guerre ; il falloit ſur-tout l'écarter du berceau de cette Conſtitution, autour duquel toute la force publique de l'Etat, ou plutôt tous les Citoyens de l'Empire doivent former une impénétrable barrière.

Si nous n'avions à conſidérer que l'objet de la conteſtation, qui s'eſt élevée entre les Cours de Londres & de Madrid, nous ne devrions pas même ſuppoſer, que la paix pût être troublée. Le territoire que ſe diſputent ces deux Puiſſances n'appartient ni à l'une ni à l'autre ; il eſt inconteſtablement aux peuples indépendans que la nature y a fait naître. Cette ligne de démarcation vaut bien celle que le Pape, ou des traités bien antérieurs à la découverte de ces plages lointaines, ſe ſont permis de tracer ; et ces Peuples, s'ils ſont opprimés, ſont auſſi nos alliés ! Nous ne ferons donc pas cette injure à deux Nations éclairées, de penſer qu'elles veuillent prodiguer leurs tréſors & leur ſang pour une acquiſition auſſi éloignée, pour des richeſſes auſſi incertaines ; & ces vérités ſimples, notre impartialité ne ceſſera de les leur rappeler, s'il en eſt beſoin : mais ce premier point de vue ne décide pas la queſtion.

Si, d'un autre côté, nous devions uniquement nous déterminer par la néceſſité que les circonſtances nous impoſent, non-ſeulement d'éloigner la guerre, mais d'en éviter les formidables apprêts, pourrions-nous vous diſſimuler l'état de nos finances non encore régénérées, & celui de notre armée, de notre marine, non encore organiſées ? Pourrions-nous vous cacher que dans les innombrables malheurs d'une guerre, même juſte, le plus grand pour nous ſeroit de détourner de la Conſtitution les regards des Citoyens, de les diſtraire du ſeul objet qui doive concentrer leurs vœux & leurs eſpérances ; de diviſer le cours de cette opinion publique dont toutes les forces ſuffiſent à peine pour détruire les obſtacles qui nous reſtent à ſurmonter ? Mais les malheurs de la guerre, mais le

inconvéniens tirés de notre position actuelle ne suffisent pas pour décider la question des alliances.

Enfin, si nous devions nous conduire aujourd'hui d'après ce que nous serons un jour ; si, franchissant l'intervalle qui sépare l'Europe de la destinée qui l'attend, nous pouvions donner, dès ce moment, le signal de cette bienveillance universelle que prépare la reconnoissance des droits des Nations, nous n'aurions pas même à délibérer ni sur les alliances ni sur la guerre. L'Europe aura-t-elle besoin de politique, lorsqu'il n'y aura plus ni despotes, ni esclaves ? La France aura-t-elle besoin d'alliés, lorsqu'elle n'aura plus d'ennemis ? Il n'est pas loin de nous peut-être ce moment où la liberté, régnant sans rivale sur les deux mondes, réalisera le vœu de la philosophie, absoudra l'espèce humaine du crime de la guerre, & proclamera la paix universelle. Alors le bonheur des Peuples sera le seul but des Législateurs, la seule force des Rois, la seule gloire des Nations : alors les passions particulières, transformées en vertus publiques, ne déchireront plus par des querelles sanglantes les nœuds de la fraternité qui doivent unir tous les Gouvernemens & tous les hommes. Alors, se consommera le Pacte de la Fédération du genre humain.

Avouons-le à regret, Messieurs, ces considérations, toutes puissantes qu'elles sont, ne peuvent pas seules, dans ce moment, déterminer notre conduite.

La Nation Françoise, en changeant ses loix & ses mœurs, doit sans doute changer sa politique ; mais elle est encore condamnée, par les erreurs qui règnent en Europe, à suivre partiellement un ancien système qu'elle ne pourroit détruire soudainement sans péril. La sagesse exige de ne renverser aucune base de la sûreté publique sans qu'elle soit remplacée. Eh ! qui ne sait qu'en politique extérieure, comme en politique intérieure, tout intervalle est un danger ; que l'interrègne des Princes est l'époque des troubles ; que l'interrègne des

Loix eſt le règne de l'anarchie : et, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, que l'interrègne des Traités pourroit devenir une criſe périlleuſe pour la proſpérité nationale ?

L'influence, tôt ou tard irréſiſtible, d'une Nation forte de vingt-quatre millions d'hommes, parlant la même langue, & ramenant l'art ſocial aux notions ſimples de liberté & d'équité, qui, douées d'un charme irréſiſtible pour le cœur humain, trouveront, dans toutes les contrées du monde, des miſſionnaires & des proſélites; l'influence d'une telle Nation conquerra, ſans doute, l'Europe entière à la vérité, à la modération, à la juſtice ; mais non pas tout à-la-fois, en un ſeul jour, au même inſtant ; trop de préjugés garottent encore les mortels ; trop de paſſions les égarent ; trop de tyrans les aſſerviſſent. Et cependant notre poſition géographique nous permet-elle de nous iſoler ? Nos poſſeſſions lointaines, parſemées dans les deux mondes, ne nous expoſent-elles pas à des attaques que nous ne pouvons pas repouſſer ſeuls ſur tous les points du globe ? Puiſque faute d'inſtruction, tous les Peuples ne croient pas avoir le même intérêt politique, celui de la paix, des ſervices mutuels, des bienfaits réciproques ; ne faut-il pas oppoſer l'affection des uns à l'inquiétude des autres ; & du moins retenir, par une contenance impoſante, ceux qui ſeroient tentés d'abuſer de nos agitations & de leurs proſpérités ? Tant que nous aurons des rivaux, la prudence nous commandera de mettre hors de toute atteinte les propriétés particulières & la fortune nationale, de ſurveiller l'ambition étrangère, puiſqu'il faut encore parler d'ambition ; & de règler notre force publique d'après celle qui pourroit menacer nos domaines. Tant que nos voiſins n'adopteront pas entièrement nos principes, nous ſerons contraints, même en ſuivant une politique plus franche, de ne pas renoncer aux précautions que

réclame la prudence. Si nos Ambaſſadeurs n'ont plus à plaider la cauſe des paſſions, ils auront à défendre celle de la raiſon & ils n'en devront être que plus habiles : il n'eſt que trop vrai que la Nation qui veut par-tout conſerver la paix, entreprend un travail plus difficile, que celle qui enflamme l'ambition, en offrant des brigandages à la cupidité, des conquêtes à la gloire.

Telles ſont, Meſſieurs, les réflexions les plus importantes qui ont frappé votre Comité. Elles l'ont conduit d'abord à deux principes qu'il a adoptés, & que je vais vous ſoumettre avant d'entrer dans de plus grands détails ſur l'affaire particulière de l'Eſpagne.

Ces deux principes ſont, 1°. que tous les traités précédemment conclus par le Roi des François, doivent être obſervés par la Nation Françoiſe, juſqu'à ce qu'elle les ait annullés, changés ou modifiés, d'après le travail qui ſera fait à cet égard au ſein de cette aſſemblée & de ſes Comités, & d'après les inſtructions que le Roi ſera prié de donner à ſes agens auprès des différentes Cours de l'Europe.

2°. Que, dès ce moment, le Roi doit être prié de faire connoître à toutes les puiſſances avec leſquelles nous avons des relations, que le deſir inaltérable de la paix, & la renonciation à toute conquête, étant la baſe de notre conduite, la Nation Françoiſe ne regarde comme exiſtantes & comme obligatoires dans tous les traités, que les ſtipulations purement défenſives.

Ces deux principes, Meſſieurs, nous ont paru parfaitement conformes à l'eſprit de notre Conſtitution, & ils nous ſemblent d'autant plus importans à reconnoître que, d'une part, ils ſuffiroient au beſoin pour raſſurer nos alliés ; que de l'autre, ils ne laiſſeront aucun doute ſur notre amour pour la paix, notre deſir de voir éteindre à jamais les torches de la guerre,

notre intention de ne prendre les armes que pour réprimer les injuſtes aggreſſeurs. Ce n'eſt point aſſez que l'ambition qui cherche ſans ceſſe à s'agrandir, que la politique qui veut tout bouleverſer, nous ſoient toujours étrangères ; il faut encore apprendre à toutes les Nations que ſi, pour étouffer à jamais le germe des combats, il falloit renoncer à toute force extérieure, détruire nos fortereſſes, diſſoudre notre armée, brûler nos flottes, les premiers nous en donnerions l'exemple.

Les deux principes que je viens de rappeler, Meſſieurs, indiquent déja la réponſe qu'il ſemble que le Roi doive faire à la Cour d'Eſpagne: mais votre Comité entrera dans quelques détails.

Nous avons examiné notre alliance avec l'Eſpagne ſous tous ſes rapports ; l'époque de cet engagement, ſon utilité, ſa forme, nos moyens, la poſition actuelle des Eſpagnols & les vues apparentes des Anglois. Voici le réſultat de nos recherches.

Les Eſpagnols ont été long-temps nos ennemis. Après plus d'un ſiècle de combats, la paix des Pyrénées vint enfin déſarmer les mains redoutables de deux peuples également fiers & belliqueux qui ſe ruinoient & ſe déchiroient pour l'orgueil de quelques hommes & pour le malheur réel des deux nations.

Le repos de l'Europe fut court ; les paſſions des Princes ne connoiſſent qu'un léger ſommeil. Louis XIV réunit dans ſa famille les ſceptres de France & d'Eſpagne. Cette réunion & les vues ambitieuſes qu'elle receloit peut-être, ſoulevèrent contre nous toutes les puiſſances ; & ſi le ſort ne remplit qu'à moitié leurs projets de vengeance, ſi nous ne ſuccombâmes pas ſous tant de coups portés à-la-fois, nous ne pûmes du moins échapper à cet épuiſement, à cette deſtruction intérieure qui eſt toujours la ſuite d'une longue guerre.

On s'apperçut bientôt que cette succession, qui avoit coûté tant de sang, n'assuroit pas encore le repos des deux Nations. Les Rois étoient parens, les peuples n'étoient pas unis, les Ministres étoient rivaux ; & l'Angleterre, profitant de leurs divisions pour les affoiblir, s'emparoit impunément du sceptre des mers & du commerce du Monde.

La guerre éclate en 1756. Ce fut après que la Nation Françoise eût perdu ses vaisseaux, ses richesses & ses plus belles Colonies, que nos malheurs fournirent au caractère Espagnol une occasion glorieuse de se déployer, tel que depuis lors il n'a cessé d'être pour nous. Ce peuple généreux, dont la bonne-foi a passé en proverbe, nous reconnut pour ses amis, quand il nous vit près de succomber. Il vint partager nos infortunes, relever nos espérances, affoiblir nos rivaux ; & ses Ministres signèrent en 1761 un traité d'alliance avec nous sur les tronçons brisés de nos armes, sur la ruine de notre crédit, sur les débris de notre marine.

Quel fut, Messieurs, le fruit de cette union ? Seize années de paix & de tranquillité, qui n'auroient pas encore éprouvé d'interruption, si l'Angleterre eût respecté, dans ses colonies, les principes sacrés qu'elle adore chez elle ; et si les François, protecteurs de la liberté des autres, avant d'avoir sçu la conquérir pour eux-mêmes, n'avoient pressé le roi de défendre les américains.

Cette querelle, absolument étrangère à la Cour d'Espagne, pouvoit même l'inquiéter sur ses colonies, et compromettre en apparence ses intérêts les plus chers ; mais les anglois ayant les premiers violé la paix, l'espagnol, fidèle à ses traités, courut aux armes, nous livra ses trésors, ses flottes, ses soldats ; et c'est avec lui que nous acquîmes l'immortel honneur d'avoir restitué à la liberté une grande portion du genre humain.

Depuis la paix mémorable qui couronna nos efforts, la guerre a paru prête à se rallumer entre la France et l'Angle-

terre. Dès que le roi des françois eût averti ſon allié qu'il armoit, les ports d'Eſpagne ſe couvrirent de flottes redoutables; elles n'attendoient qu'un avis pour voler à notre ſecours, & l'Angleterre convint avec nous de déſarmer... Mais jetons un voile ſur cette époque honteuſe où l'impéritie de nos miniſtres nous ravit un allié que nous avions conquis par nos bienfaits, que nous euſſions ſuffiſamment protégé, en nous montrant ſeulement prêts à le défendre, & nous priva ainſi d'un moyen preſqu'aſſuré d'être à jamais en Europe les arbitres de la paix.

C'eſt en nous rappelant, Meſſieurs, cette conduite de l'Eſpagne & les ſervices qu'elle nous a rendus, que nous nous ſommes demandé ſi la France devoit rompre un traité généreuſement conclu, fréquemment utile, religieuſement observé. Nous nous ſommes ſur-tout demandé s'il conviendroit d'annuller un engagement auſſi ſolemnel, dans l'inſtant où l'Eſpagne ſeroit preſſée par les mêmes dangers qu'elle a trois fois repouſſés de la France.

Il ne reſteroit rien à ajouter pour ceux qui craindroient qu'une des deux nations ne l'emportât ſur l'autre en généroſité. Mais l'intérêt nous dicte-t-il d'autres loix que la reconnoiſſance ?

Quelques hommes, forts de leur caractère, et orgueilleux de leur patrie, croient que la France armée peut reſter invincible, quoiqu'iſolée. Il eſt de ces hommes parmi nous, & ce ſentiment eſt d'autant plus honorable, qu'il confond la force publique avec l'énergie de la liberté. Mais la liberté publique n'eſt la plus grande force des empires, qu'auſſi long-tems qu'étrangères à toute injuſtice, à toute violence, à toute conquête, les nations s'appliquent uniquement au développement de leur richeſſe intérieure, de leur véritable proſpérité. La France compte dans ſes annales des triomphes qui invitent à la vengeance; elle a des colonies qui ex-

citent l'ambition, un commerce qui irrite la cupidité ; & ſi elle peut un jour ſe défendre ſans alliés, ce que je crois auſſi fortement que tout autre, il ne faut pas néanmoins qu'elle s'expoſe à combattre ſeule des puiſſances dont les forces actuelles ſont ſupérieures aux ſiennes : car il ne s'agit pas de ce que peut inſpirer la néceſſité, mais de ce qu'exige la prudence ; il ne s'agit pas de faire une périlleuſe montre de nos dernières reſſources, mais de prendre les moyens les plus propres d'aſſurer la paix.

Nous ne regardons aucun peuple comme notre ennemi. Il ne l'eſt plus, celui qu'une inſidieuſe politique nous avoit repréſenté juſqu'ici comme notre rival, celui dont nous avons ſuivi les traces, dont les grands exemples nous ont aidé à conquérir la liberté, & dont tant de nouveaux motifs nous rapprochent. Un autre genre de rivalité, l'émulation des bonnes lois, va prendre la place de celle qui ſe nourriſſoit de politique & d'ambition. Non, ne croyez pas qu'un peuple libre & éclairé veuille profiter de nos troubles paſſagers, pour renouveler injuſtement les malheurs de la guerre, pour attaquer notre liberté naiſſante, pour étouffer l'heureux développement des principes qu'il nous a tranſmis. Ce ſeroit pour lui un ſacrilège de le tenter ; ce ſeroit pour nous un ſacrilège de le croire. La même religion politique n'unit-elle pas aujourd'hui la Grande-Bretagne & la France ? le deſpotiſme & ſes agens ne ſont-ils pas nos ennemis communs ? les anglois ne ſeront-ils pas plus certains de reſter libres, lorſqu'ils auront des françois libres, pour auxiliaires ? Mais, en rendant hommage à la philoſophie de ce peuple, notre aîné en liberté, écoutons encore les conſeils de la ſageſſe. La politique doit raiſonner, même ſur des ſuppoſitions auxquelles elle ne croit pas ; & le bonheur des peuples vaut bien que, pour l'aſſurer, on ſe tienne en garde contre les

chances les plus favorables, auſſi bien que contre les plus incertaines.

Suppoſons donc que l'Angleterre prévoie avec inquiétude l'accroiſſement qu'une Conſtitution libre doit un jour donner à nos forces, à notre commerce, à notre crédit; qu'elle liſe dans ſa propre Hiſtoire l'avenir de nos deſtinées, & que, par une fauſſe politique, elle veuille profiter des circonſtances pour rompre une alliance formidable dont elle a ſouvent ſenti tout le poids : quelles ſont les meſures qu'une telle ſuppoſition doit nous inſpirer ?

Nous ne pouvons balancer le nombre des vaiſſeaux Anglois qu'avec ceux de notre allié. L'intérêt nous oblige donc de confirmer notre alliance avec l'Eſpagne, & le ſeul moyen de la conſerver, c'eſt de remplir fidèlement nos traités.

On dira peut-être que cette fidélité même peut amener plus rapidement la guerre, arrêter notre régénération, épuiſer nos finances, anéantir nos armées. Mais que répondra-t-on à ce dilême ? Ou l'Angleterre veut la guerre, ou elle ne la veut pas. Si elle ne la veut pas; ſi elle n'arme que pour négocier avec plus de ſuccès, la conduite que nous vous propoſons, ne ſauroit être regardée par elle comme une provocation, & vous rempliſſez vos engagemens ſans compromettre votre tranquillité. Si, au contraire, l'Angleterre veut la guerre, alors vous ne devez plus compter ſur ſa juſtice, ſur ſa généroſité ; notre inaction augmenteroit nos périls au lieu de les éloigner. Que l'Eſpagne ſuccombe, ne ſerions-nous pas bientôt l'objet de la même ambition & d'une vengeance plus animée ? Les mêmes malheurs que l'on redoute dans le maintien de notre alliance ne menaceroient-ils pas alors & nos finances & nos armées ? & combien d'autres maux n'eſt-il pas facile de prévoir ? La Nation qui nous a choiſis pour être les Inſtituteurs de ſes loix, nous demande auſſi la ſûreté de ſes poſſeſſions & de ſon com-

merce. L'inquiétude affoibliroit l'eſprit public peut-être, & certainement le reſpect dû à vos déciſions : le haſard pourroit accuſer notre prévoyance : une confiance exceſſive, même en juſtifiant votre loyauté, compromettroit votre ſageſſe ; il faudroit craindre que les bons Citoyens, dont la fortune ſeroit frappée par le premier coup d'une guerre imprévue, ne fuſſent aigris par le malheur ; que le regret d'avoir perdu un ancien allié ne vînt ſe mêler au ſentiment d'autres pertes accumulées ; enfin qu'on ne nous reprochât, puiſqu'il faut nous décider entre des chances également incertaines, de n'avoir pas préféré celle qui, même en offrant des périls égaux, nous fournit plus de moyens de les ſurmonter.

On penſera, peut-être, que l'Eſpagne, sûre de notre appui, ſe rendra difficile dans la négociation de la paix ; au lieu, dira-t-on, qu'en ne nous mêlant pas de cette querelle, l'accommodement que nous deſirons, n'éprouveroit ni lenteurs, ni difficultés.

Nous avons déja repouſſé cette objection ; les principes que nous vous propoſons de reconnoître, ne laiſſeront aucun doute à la Grande-Bretagne ſur nos intentions, & manifeſteront à l'Eſpagne que notre Conſtitution regarde ſeulement les engagemens défenſifs comme obligatoires ; notre conduite ne la portera donc à aucune démarche hoſtile que ne néceſſiteroit pas une juſte défenſe ; elle ne pourra non plus contrarier les Anglois que dans le cas où ils voudroient être aggreſſeurs. D'ailleurs, s'il eſt certain que l'abandon de nos engagemens forceroit l'Eſpagne à négocier plus promptement la paix avec l'Angleterre, il n'eſt que trop facile de prévoir quelle pourroit être dans ce cas la nature de cet accommodement, & le tort irréparable qu'une ſemblable négociation feroit à notre crédit, à notre commerce.

Enfin, Meſſieurs, ce n'eſt point le Pacte de famille entier que nous vous propoſons de ratifier. Conclu dans un

tems où les Rois parloient seuls au nom des peuples, comme si les pays qu'ils gouvernoient n'étoient que leur patrimoine, ou que la volonté d'un Monarque pût décider de leurs destinées, ce traité porte le nom singulier de *Pacte de famille*, & il n'existe aucun de nos décrets qui n'ait annoncé à l'Europe entière que nous ne reconnoîtrons désormais que des *Pactes de Nation*.

Ce même traité, préparé par un Ministre François dont l'ambition brûloit de se venger des humiliations d'une guerre malheureuse, renferme plusieurs articles propres à lier l'Espagne à ses vues, & à l'obliger à nous secourir dans le cas même où nous aurions été les aggresseurs. Or, puisque nous renonçons à observer de pareilles clauses envers les autres, nous ne les réclamons plus pour nous-mêmes.

Il est des articles qui doivent être ratifiés; ceux qui sont relatifs à la garantie réciproque des possessions, aux secours mutuels que deux Nations doivent se donner, aux avantages de commerce qu'elles s'assurent. D'autres ont besoin d'être corrigés; car vous ne pouvez pas même souffrir l'apparence des clauses offensives auxquelles les premiers, dans l'Europe, vous avez donné l'exemple de renoncer.

La seule mesure que vous propose à cet égard votre comité, dans le cas où vous adopterez, en ce moment, le projet de décret qu'il va vous soumettre, c'est que vous le chargiez d'examiner en détail les articles du pacte de famille, pour vous mettre à portée de resserrer & de perpétuer nos liens avec l'Espagne, en faisant de ce traité un pacte national, en en retranchant toutes les stipulations inutiles et offensives, et en priant le Roi d'ordonner à ses Ministres de négocier le renouvellement du Traité, d'après les bases qui auront reçu votre approbation.

Ici, Messieurs, l'intérêt de l'Espagne sera d'accord avec le vôtre. Qu'est-ce qu'un pacte de Cabinet à Cabinet? Un Mi-

nistre l'a fait, un Ministre peut le détruire. L'ambition l'a conçu, la rivalité peut l'anéantir. Souvent l'intérêt personnel d'un Monarque l'a seul dicté, et la Nation, qui en est l'unique garant, n'y prend aucune part. Il n'en seroit pas ainsi d'un pacte vraiment national, qui affermenteroit, en quelque sorte, les deux pays l'un à l'autre, qui réuniroit tout-à-la-fois de grands intérêts & de puissans efforts. Ce pacte seul lie chaque individu par la volonté générale, produit une alliance indissoluble, & a pour base inébranlable la foi publique & la conscience des Nations.

Tel est le résultat du travail de votre Comité. Il renferme trois points distincts l'un de l'autre, quoiqu'indivisibles, comme vous le voyez. Le développement des deux principes qui doivent être la base de votre système politique, une décision qui conserve une alliance utile en assurant le Roi d'Espagne que nous remplirons nos engagemens, la demande d'un Décret qui charge votre Comité des modifications qu'exige cette alliance, lorsqu'il faudra la renouveler.

Mais, cette détermination, si vous l'adoptez, indique nécessairement d'autres mesures. Le maintien de notre alliance avec l'Espagne seroit illusoire, si même au sein de la paix & en nous bornant à ajouter tout le poids de notre influence aux négociations qui doivent assurer le repos d'une partie de l'Europe, nous n'augmentions pas nos armemens dans la même proportion que ceux de nos voisins. Ce n'est pas lorsqu'on a des possessions éloignées; ce n'est pas lorsque l'on veut avoir de grandes richesses à une grande distance, qu'on peut se résoudre à ne prendre les armes qu'au moment même de l'aggression. Le commerce a besoin d'être garanti non-seulement des dangers réels, mais de la crainte des dangers; & il n'a jamais été plus important d'apprendre à nos Colonies qu'elles seront protégées. Voilà, Messieurs, voilà les maux où conduit cette exécrable défiance, qui porte des peuples voisins

à ſe ſurveiller, à ſe redouter, à ſe regarder comme ennemis. Pourquoi faut-il que la néceſſité même d'aſſurer la paix, force les Nations à ſe ruiner en préparatifs de défenſe ? Puiſſe cette affreuſe politique être bientôt en horreur ſur toute la terre !

C'eſt pour réunir les différens objets annoncés dans ſon rapport, que votre Comité vous propoſe le Décret ſuivant, comme le plus propre à remplir vos engagemens ſans imprudence, à changer l'ancien ſyſtême ſans ſecouſſes, à éviter la guerre ſans foibleſſe.

« L'Aſſemblée Nationale décrète :

» 1°. Que tous les Traités précédemment conclus continueront à être reſpectés par la Nation Françoiſe, juſqu'au moment où elle aura revu ou modifié ces divers actes, d'après le travail qui ſera fait à cet égard, & les inſtructions que le Roi ſera prié de donner à ſes Agens auprès des Puiſſance de l'Europe.

» 2°. Que préliminairement à ce travail & à l'examen approfondi des Traités que la Nation croira devoir conſerver ou changer, le Roi ſera prié de faire connoître à toutes les Puiſſances avec leſquelles la France a des engagemens, que la juſtice & l'amour de la paix étant la baſe de la Conſtitution Françoiſe, la Nation ne peut en aucun cas reconnoître, dans les traités, que les ſtipulations purement défenſives & commerciales.

» Décrète en conſéquence que le Roi ſera prié de faire connoître à S. M. C., que la Nation françoiſe, en prenant toutes les meſures propres à maintenir la paix, obſervera les engagemens que ſon Gouvernement a précédemment contractés avec l'Eſpagne.

» Décrète en outre, que le Roi ſera prié de faire immédiatement négocier avec les Miniſtres de Sa Majeſté Catholique à l'effet de reſſerrer & perpétuer par un traité

des liens utiles aux deux nations, & de fixer avec préciſion & clarté toute ſtipulation qui ne ſeroit pas entièrement conforme aux vues de paix générale & aux principes de juſtice qui ſeront à jamais la politique des François.

» Au ſurplus, l'Aſſemblée Nationale prenant en conſidération les armemens des différentes Nations de l'Europe, leur accroiſſement progreſſif, la ſûreté des Colonies Françoiſes & du commerce National,

» Décrète que le Roi ſera prié de donner des ordres pour que les Eſcadres Françoiſes en commiſſion ſoient portées à 30 vaiſſeaux de ligne avec un nombre proportionné de Frégates & autres bâtimens.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE